



**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des personnels Enseignant 2nd degré,
Éducation et psychologue

Chef de division
Etienne LAMBERT

Affaire suivie par :
DPE1 - Fanny ARIES
Tél : 03.83.86.20.41
Mél : ce.dpe-epp@ac-nancy-metz.fr

DPE2 - Martine HENRY
Tél : 03.83.86.23.25
Mél : martine.henry1@ac-nancy-metz.fr

DPE3 -
Tél : 03.83.86.26.04
Mél :

DPE4 - Adeline GERMAIN
Tél : 03.83.86.21.20
Mél : adeline.germain@ac-nancy-metz.fr

9 rue des Brice
Rond-Point Marguerite de Lorraine
54035 NANCY cedex

Direction des Ressources Humaines

Nancy, 17 octobre 2025

Le recteur de la région académique Grand Est
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des universités de Lorraine

à

Madame et Messieurs les inspecteurs
d'académie – directeurs académiques
des services de l'éducation nationale
Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement du second degré
Mesdames et Messieurs les directeurs
de CIO

Objet : Mouvement inter-académique des personnels d'enseignement du 2nd degré (hors PEGC),
d'éducation et psychologues de l'éducation nationale titulaires et stagiaires – rentrée 2026

Référence : Arrêté rectoral du 17 octobre 2025

Annexe : Calendriers des opérations du mouvement inter-académique

Je vous demande de bien vouloir attirer l'attention des personnels d'enseignement du 2nd degré, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale placés sous votre autorité de la publication au BOEN n°39 du 16 octobre 2025, des lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, de l'arrêté ministériel (NOR : MENH2526220A) et de la note de service (NOR : MENH2526218N) du 09 octobre 2025 relatifs au mouvement national à gestion déconcentrée pour la rentrée 2026.

Le dépôt des candidatures s'effectue dans l'application I-Prof (menu SERVICES - choix SIAM) **du mercredi 05 novembre à 12 heures au mercredi 26 novembre 2025 à 12 heures inclus** pour le mouvement général comme pour le mouvement spécifique national.

I. MOUVEMENT GÉNÉRAL

J'attire tout particulièrement votre attention sur le chapitre 3 des lignes directrices de gestion énumérant les personnels qui doivent **obligatoirement** participer au mouvement inter-académique.

Je vous informe en outre que les agents qui souhaitent bénéficier d'une **bonification au titre du handicap** peuvent télécharger le dossier de demande de bonification sur Partage ou sur le site de l'académie de Nancy-Metz. Ce dossier devra être retourné, dûment complété et accompagné des pièces justificatives nécessaires, au service médical de prévention pour le **jeudi 27 novembre 2025** au plus tard via l'adresse postale :

Rectorat de l'académie Nancy-Metz
Service médecine de prévention
9 rue des Brice - Rond-Point Marguerite de Lorraine
54035 NANCY Cedex.

II. MOUVEMENT SPÉCIFIQUE

Les candidats à des postes offerts dans le cadre des mouvements spécifiques nationaux devront se reporter aux chapitres 3.4 et 3.5 des lignes directrices de gestion afin de se conformer aux modalités particulières de dépôt des candidatures.

a. Mouvement sur poste spécifique national (SPEN)

Les candidats sur postes spécifiques nationaux sont invités à formuler sur le portail I-Prof SIAM leurs vœux et à y joindre une lettre de motivation. Il est recommandé aux candidats de prendre l'attache du chef d'établissement sollicité, pour un entretien, et de lui transmettre un exemplaire de leur dossier de candidature.

b. Mouvement sur poste à profil (POP)

Les candidats au mouvement POP qui auront saisi sur SIAM des vœux sur des postes à profil devront adresser leur CV et lettre de motivation au plus tard le **mercredi 26 novembre 2025 à 12 heures** à l'adresse mvt2026@ac-nancy-metz.fr. Aucune demande de mutation sur poste à profil ne sera étudiée en l'absence de saisie des vœux sur SIAM et d'envoi par mél de lettre de motivation et du CV.

III. DOSSIER DE MUTATION

A compter du jeudi 27 novembre 2025 à 12 heures, les formulaires de demande de confirmation de mutation seront disponibles en **téléchargement sur le portail I-Prof SIAM**. Chaque participant au mouvement sera invité à télécharger sa ou ses demandes de confirmation de mutation :

- demande de confirmation de mutation au mouvement interacadémique ;
- demande de confirmation de mutation au mouvement spécifique national (SPENAT/POP).

Nous attirons votre attention sur la transmission des dossiers de mutation aux services de la DPE. Les demandes de confirmation de mutation complétées, signées et accompagnées des pièces justificatives seront à **déposer par les participants**, pour le **vendredi 5 décembre 2025 au plus tard, sur le portail COLIBRIS de l'académie de NANCY-METZ** :

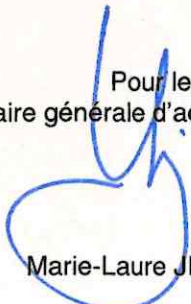
<https://portail-nancy-metz.colibris.education.gouv.fr/>

rubrique « enseignants du second degré »

- RH – Dépôt de la demande de confirmation du mouvement interacadémique des personnels du 2nd degré, d'éducation et psychologues de l'Education nationale
- RH – Dépôt de la demande de confirmation de mouvement spécifique national (SPENAT et/ou POP) des personnels du 2nd degré, d'éducation et psychologues de l'Education nationale

Les envois hors Colibris ne pourront être pris en charge. Un courriel contenant une copie du dossier de mutation vous sera adressé à chaque dépôt pour votre information sur la démarche de mobilité de vos agents. Aucune action de votre part ne sera à réaliser. Les demandes de confirmation de mutation ne nécessitent plus d'être visées par la voie hiérarchique.

Pour le recteur,
Par délégation, la secrétaire générale d'académie


Marie-Laure JEANNIN